Abandonner, ou réformer ParcourSup…

Didier Delignières

Publié le 28 octobre 2026

https://didierdelignieres.com/2026/10/28/abandonner-ou-reformer-parcoursup/#more-4350

Le 26 octobre, sous la pression de la rue, le gouvernement a évoqué son souhait d'abandonner, ou plutôt de réformer ParcourSup. En tant que président de la Conférence des Doyens et des Directeurs de STAPS (C3D) de 2013 à 2020, j'ai suivi de très près la mise en place de cette plateforme, notamment en 2017-2018. Je voudrais ici revenir sur la manière dont la C3D a travaillé sur ce dossier, car je pense que les directeurs de STAPS ont réalisé à cette époque un travail remarquable, dont on aurait peut-être s'inspirer pour éviter les dérives que cette plateforme a pu traverser, et qui sont en partie à l'origine de la colère des lycéens et des étudiants.

Il faut se souvenir qu'il s'agissait à l'époque de dépasser la logique d'APB, qui menait à un tirage au sort des candidats. Les STAPS étaient alors une des disciplines les plus en tensions (par exemple, à l'UFR STAPS de Montpellier, il s'agissait de traiter 7000 candidatures, pour une capacité d'accueil d'environ 700 places), et un simple tirage au sport était évidemment inacceptable.

Nous avons essayé de construire un processus de classement des candidatures, respectant des principes de transparence et d'équité, âprement discutés entre les directeurs d'UFR et de départements STAPS (Delignières, 2018a).

- Tout d'abord, nous avons convenu que la procédure de classement des candidatures devait être commune à l'ensemble des formations en STAPS de France. Alors que dans d'autres disciplines chaque UFR était libre de construire ses propres démarches, il nous semblait important, dans la mesure où nous avions auparavant travaillé à l'homogénéité nationale des maquettes de nos différents diplômes, de proposer également une procédure homogène de classement des candidatures, sur l'ensemble du territoire national.
- La C3D a retenu quatre attendus pour la Licence STAPS (Delignières, 2018b) :
  1. Disposer de compétences scientifiques,
  2. Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté,
  3. Disposer de compétences sportives,
  4. Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne.

  On trouvera dans un document élaboré par la conférence (C3D, 2018) une présentation plus détaillée de ces attendus, ainsi que la manière dont ils ont été évalués. Chaque attendu était évalué sur 30 points, le score total étant donc borné à 120.
- En ce qui concerne les deux premiers attendus, nous avions décidé d'ignorer les informations relatives aux enseignements de spécialité, considérant que d'un lycée à l'autre, les candidats n'avaient pas pu accéder à une offre de formation identique.

Nous n'avons donc retenu que les notes obtenues dans les disciplines de tronc commun. On pourra retrouver les détails de cette prise en compte dans le document précité (C3D, 2018).

- En ce qui concerne l'évaluation de deux derniers attendus, nous avions négocié avec le ministère de l'Enseignement Supérieur la mise en place d'un questionnaire spécifique, permettant aux candidats de faire part de leurs expériences sportives, associatives et citoyennes, dument attestées. Les candidats pouvaient notamment indiquer leur niveau de performance dans leurs activités sportives de prédilection, leurs investissements dans des missions d'entraînement, d'encadrement ou d'arbitrage, tant dans le cadre du sport fédéral que du sport scolaire. Ils pouvaient attester d'un engagement dans l'animation (notamment attesté par le BAFA[1]), ou de tout engagement associatif, dans tout type d'organisation. Nous considérions qu'il s'agissait, au regard de la nature des formations en STAPS et des domaines professionnels vers lesquels nous formions nos étudiants, de prérequis déterminants. On pourra également retrouver les détails de cette prise en compte dans le document précité (C3D, 2018).
- Nous avions défendu l'idée que la procédure de classement ne devait pas tenir compte du lycée d'origine.
- Nous avions incité les commissions d'examen des dossiers à ne pas tenir compte des lettres de motivation. Cette décision était motivée par le manque d'authenticité de ces lettres (même si l'IA n'existait pas encore à cette époque, les parents étaient souvent derrière, ainsi que des lettre-type, vendues quelques dizaines d'euros sur internet, voir Delignières, 2018c), sur l'impossibilité de lire plusieurs milliers de lettres, et surtout d'en faire un critère classant.

L'ensemble de ces principes a été amplement diffusé, sur les sites de la C3D, des UFR et départements STAPS, lors des salons de l'enseignement supérieur, et auprès des CIO. La C3D tenait à ce que cette procédure soit la plus transparente possible, afin que les lycéens n'aient aucun doute quant au remplissage de leur dossier sur ParcourSup, et aussi puissent comprendre leur classement. On comprendra que s'ils avaient candidaté à plusieurs UFR STAPS, ils devaient *in fine* obtenir un score identique dans toutes les commissions d'examen des candidatures.

La C3D a mis à disposition de tous les directeurs STAPS une procédure informatique, basée sur une feuille de calcul agrémentée de quelques macros, permettant de collecter les informations nécessaires sur ParcourSup, et de constituer un premier classement, hiérarchisant les candidats sans ex-aequo. Cette procédure était détaillée dans un mode d'emploi pas-à-pas, et nous avons également proposé aux directeurs une assistance pour sa mise en œuvre. Les commissions d'examen pouvaient ensuite vérifier les attestations produites par les candidats, et modifier sélectivement le classement produit. Il ne s'agissait donc pas d'un algorithme classant les candidats à l'aveugle, mais d'une assistance permettant aux commissions d'intervenir de manière ciblée sur les candidatures qui pouvaient poser problème.

A noter qu'en 2019, pour la seconde édition de ParcourSup, la procédure a été amendée pour prendre en compte la « Fiche avenir ». Il nous semblait important par, respect pour les établissements, de ne pas négliger ce document. Nous avons attribué 30 points à cette fiche, haussant le score maximum à 150 (Delignières, 2019a). Par ailleurs nous avions décidé, pour résoudre le problème épineux des *exaequo*, d'appliquer une

transformation exponentielle aux notes brutes sur 20 extraites de ParcourSup. Cette transformation, sans altérer le classement, permettait d'introduire des décimales dans les calculs, et de déboucher sur un classement de tous les candidats sans *exaequo* (Delignières, 2019a). Certains s'étaient étonnés que des STAPS, des « profs de gym » puissent maîtriser de telles subtilités mathématiques… En 2018, nous avions utilisé une méthode basée sur l'homogénéité des quatre attendus, beaucoup moins convaincante.

Nous avions également décidé de ne pas utiliser le « module d'aide à la décision », qui nous semblait redondant avec notre procédure, et beaucoup moins efficace.

*

En 2018, l'amélioration des procédures d'accès à l'université était nécessaire. La C3D a essayé de rendre ParcourSup plus transparent et plus équitable. Mais nous avons aussi compris que sans un accroissement significatif des capacités d'accueil, et un suivi plus efficace des étudiants en difficulté, ces efforts seraient voués à l'échec.

En ce qui concerne les capacités d'accueil, la C3D a participé en novembre 2017 à un groupe de travail piloté par le recteur Thierry Terret. Dans les projections initiales, les UFR et départements STAPS devaient proposer près de 5500 nouvelles places aux néo-bacheliers, d'ici la rentrée 2019. Très rapidement, nous avons constaté que les créations effectives de postes d'enseignants étaient largement en deçà des objectifs affichés (Delignières, 2018d), et la situation ne s'est guère améliorée les années suivantes (Roger, 2022).

La C3D a pu mesurer en 2019 les effets de ParcourSup sur la réussite de la première cohorte d'étudiants ayant « bénéficié » de cette procédure d'affection (Delignières, 2019b). D'une manière générale, on a observé une amélioration significative, quoique modeste, des résultats. Cette évolution moyenne masquait néanmoins d'importantes différences entre universités, certaines affichant des progrès importants, et d'autres des dégradations notoires. Le rapport suggérait que « *la réussite des étudiants reste intimement liée à des usages locaux, basés sur l'histoire de chaque UFR ou de l'université qui l'héberge* ».

Cette étude montrait aussi des résultats encourageants pour les étudiants, sélectionnés sur leur faibles scores ParcourSup, et ayant bénéficié de « parcours adaptés ». Ces parcours n'avaient cependant été mis en place que dans 52% des formations, souvent faute de moyens pour les mettre en œuvre.

D'une manière générale, si ParcourSup pouvait sans doute permettre d'installer les conditions d'une meilleure réussite à l'université, la plateforme n'a pu exprimer ce potentiel, faute de moyens. Et aujourd'hui personne ne voit réellement comment ParcourSup pourrait évoluer favorablement sans un accroissement significatif des capacités d'accueil et une prise en charge effective des étudiants les plus fragiles. La situation financière des universités, et plus largement celle de l'État autorisent un certain pessimisme à cet égard.

Est-il bien raisonnable d'accroître les capacités d'accueil de l'université ? Le 13 octobre 2026, Roland Lescure, ministre de l'économie, c'est autorisé sur FranceTV à fustiger les STAPS en affirmant que l'on n'avait pas de besoin de 70000 « profs de gym ». Pour information à cet éminent cadre du gouvernement, (1) les STAPS ne forment pas que des professeurs d'EPS, qui ne représentent qu'une mention au sein d'une offre de formation

beaucoup plus large, (2) la dernière enquête de la C3D affiche un taux d'emploi de 93.5% après l'obtention d'un master STAPS. Il serait bon que les ministres travaillent leurs dossiers avant de s'exprimer sur les plateaux. Macron avait dit à ses ouailles voici quelques années « soyez fiers d'être des débutants ». Il serait temps, à 8 mois de la fin de leur aventure gouvernementale, qu'ils deviennent de véritables professionnels.

---

[1] A noter que contrairement à ce qui a pu être affirmé, le BAFA n'a jamais été exigé pour rentrer en STAPS. Cet argument nous avait été opposé par Gabriel Attal, qui était à l'époque responsable jeunesse au sein du parti macronien « en marche ». Nous jugions néanmoins qu'un candidat ayant fait la démarche d'obtenir le BAFA méritait d'être remarqué.

Références

C3D (2018). *Licence Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives*. Document C3D, mai 2018.

Delignières, D. (2018a). *Libres propos sur ParcourSup et le Plan Etudiants*, Blog Educpros de Didier Delignières, 29 juin 2018

Delignières, D. (2018b). *STAPS : La procédure de classement des candidatures sur ParcourSup*, Blog Educpros de Didier Delignières, 22 mai 2018

Delignières, D. (2018c). *ParcourSup : Une lettre de motivation pour STAPS à 40 €*. Blog Educpros de Didier Delignières, 26 mars 2018.

Delignières, D. (2018d). *Capacités d'accueil en STAPS : Chat échaudé craint l'eau froide…* Blog Educpros de Didier Delignières, 11 janvier 2018

Delignières, D. (2019a). *ParcourSup : La procédure de classement des vœux en STAPS*. Blog Educpros de Didier Delignières, 11 mai 2019.

Delignières, D. (2019b). *Un bilan de réussite de la première promotion ParcourSup en STAPS*. Site Libres Propos, 3 Aout 2019.

Roger, A. (2022). *Demande de transparence et de suivi du financement des 80 postes annoncés pour les STAPS*. Site SNEP/FSU, 22 mars 2022.